

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du lundi 31 Mars 2025,**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi trente-et-un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Souffelweyersheim s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel des Sept Arpents de Souffelweyersheim sous la présidence de M. Pierre PERRIN, Maire.

Date de la convocation dématérialisée adressée par Monsieur Pierre PERRIN, Maire : 18 Mars 2025

Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29	
Élus en fonction : 29	Élus absents : 9
Élus présents : 20	Élus absents ayant délégué leur droit de vote : 7

Secrétaire de séance : Mme Annabella PINTO, Conseillère Municipale**Présents :**

M. Alain JANSEN, M^{me} Hélène MULLER, M. Pierre SCHNEIDER, Mme Marie-Laure KOESSLER, M. Rémi REUTHER, M^{me} Myriam JOACHIM, M. Bernard WEBER, M^{me} Brigitte SCHLEIFER, Adjoints au Maire ;

M. Laurent REYMANN, M. Martial GERHARDY, M^{me} Monique WAMSLER, M. Pierre SIMON, M. Sabin MUNTEAN, M^{me} Isabelle DURINGER, Mme Solange WOLFF MINTSA, M^{me} Annabella PINTO, M. Jérôme FLAGEY, M. Olivier MULLER, M. François CHABAS, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné mandat conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. Mario VOELKEL, Conseiller Municipal a donné procuration à Mme Myriam JOACHIM, Adjointe au Maire.

Mme Nadia THOMAS, Conseillère Municipale a donné procuration à M. Pierre PERRIN, Maire.

Mme Fabienne BIGNET, Conseillère Municipale a donné procuration à Mme Marie-Laure KOESSLER, Adjointe au Maire.

M. Jean-Philippe DECOUR, Conseiller Municipal a donné procuration à M. Alain JANSEN, Adjoint au Maire.

Mme Virginie JACQUEMIN, Conseillère Municipale a donné procuration à Mme Hélène MULLER, Adjointe au Maire.

M. Daniel MAENNER, Conseiller Municipal a donné procuration à Mme Brigitte SCHLEIFER, Adjointe au Maire.

Mme Fanny GOURDIN, Conseillère Municipale a donné procuration à M. Sabin MUNTEAN, Conseiller Municipal.

Absents sans donner de mandat :

M^{me} Odile NGO YANGA, Conseillère Municipale.

M. Julien MASSON, Conseiller Municipal.

19/2025 – PATRIMOINE - RÈGLEMENT DES CIMETIÈRES COMMUNAUX - MODIFICATION

En date du 25 Mars 2019, la commune a adopté le règlement de fonctionnement et de gestion des cimetières de la commune cités ci-après.

Cimetière « Centre » sis rue des Rossignols – 67460 Souffelweyersheim

Cimetière « Nord » sis rue du Niederfeld – 67460 Souffelweyersheim

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications quant aux dispositions applicables aux sépultures, et plus particulièrement aux articles suivants :

- Titre III - article 7 portant sur les mesures d'ordre intérieur et de surveillance des cimetières

ARTICLE INITIAL :

TITRE III : MESURES D'ORDRE INTÉRIEUR ET DE SURVEILLANCE DES CIMETIÈRES

ARTICLE 7 : Le public a accès aux cimetières de Souffelweyersheim selon les horaires suivants :

Du lundi au dimanche et jours fériés :

Du 1^{er} octobre au 30 avril : de 8 h 00 à 17 h 00

Du 1^{er} mai au 30 septembre : de 8 h 00 à 19 h 00

ARTICLE MODIFIÉ :

TITRE III : MESURES D'ORDRE INTÉRIEUR ET DE SURVEILLANCE DES CIMETIÈRES

ARTICLE 7 : Le public a accès aux cimetières de Souffelweyersheim **toute l'année :**

Du lundi au dimanche et jours fériés de 8 h 00 à 19 h 00

Il est proposé d'adopter les modifications du règlement des cimetières de la communaux joints en annexe.

Le Conseil Municipal,

VU les articles L.2223-1 à L.2223-51 et R.2223-1 à R.2223-137 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 93-23 du 8 janvier 1993 modifiant le titre VI du livre III du Code des communes et relative à la législation dans le domaine funéraire, et ses décrets consécutifs ;

VU la loi 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;
VU les articles 78 à 92 du Code civil ;
VU le Code pénal et notamment les articles 225-17 à 225-18-1 ;
VU le Code du travail ;
VU l'article L.1331-10 du nouveau Code de la santé ;
VU l'article L.541-2 du Code de l'environnement ;
VU les articles L.2213-7 à L.2213-15 et R.2213-2 à R.2213-57 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux pouvoirs de police du maire en matière de funérailles ;
VU le décret n° 95-653 du 9 mai 1995 portant règlement national des pompes funèbres ;
VU l'arrêté municipal n° 117/2016 du 24 juin 2016 règlement et gestion des cimetières de la commune de Souffelweyersheim ;
VU l'avis favorable du comité « Cadre de vie et développement durable » en date du 18 mars 2025 ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte les modifications susvisées du règlement des cimetières communaux joint en annexe.

Pour extrait conforme

Souffelweyersheim, le 01 avril 2025



Le Secrétaire de séance

Annabella PINTO



Le Maire

Pierre PERRIN

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication numérique faite le 03.04.2025